



## Je veux divorcer et j'ai des questions

Par **Roonin1**, le 12/07/2012 à 17:57

Bonjour,

Je suis marié depuis 19 ans, nous avons 5 enfants.

Je reviens d'expatriation après 1 an et demi à l'étranger.

Il y a 4 ans (j'avais fait une main courante au commissariat en donnant l'adresse de mes parents) j'ai déjà failli divorcer mais ma femme m'avait convaincu qu'elle ferai des efforts, ce qui a duré un temps puis .... elle est redevenu comme avant.

Elle bois énormément d'alcool

Elle est de caractère totalement impossible

Elle est violente avec les enfants

.../...

Bien entendu elle ne veut pas divorcer

Moi je le veut car je n'en peut plus, mes questions sont donc :

Dois je repasser au commissariat refaire une main courante pour donner ma nouvelle adresse ?

Puis je prendre un appartement car je ne peux vivre sous le même toit ?

Est ce que dés que la procédure de divorce est lancer, je peux reprendre une vie "normal" avoir une petite amie ?

Merci d'avance pour vos conseils

Cordialement

Par **cocotte1003**, le 12/07/2012 à 20:24

Bonjour, non vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans vous mettre en tord, il vous

faut prendre un avocat, c'est obligatoire, qui demandera une première audience au juge qui là vous autorisera à vivre séparément et prendra des mesures (pension, visite, garde) pour vos enfants. Que votre femme soit d'accord ou pas avec le fait de divorcer, une fois la séparation autorisée par le juge, vous pourrez demander et vous voir accepter le divorce, votre femme ne pourra pas aller contre. Si vous n'avez pas les moyens financiers de payer un avocat, demandez un dossier pour obtenir une aide financière partielle ou totale. En attendant la première audience, vous devez continuer à participer au frais du ménage (loyer électricité nourriture...). Attendez la première audience pour reprendre une vie affective, cordialement